

## Compte-rendu

### Conseil syndical du mercredi 24 novembre 2021

- date de convocation le 15 novembre 2021
- nombre de conseillers en exercice : 34

L'an deux mille vingt, le mercredi 24 novembre à dix-huit heures, les membres du conseil syndical, légalement convoqués dans les locaux de Grand Lac, 1500 Boulevard Lepic à Aix-les-Bains (Salle du Conseil), sous la présidence de Sandra FERRARI, présidente du Syndicat mixte des stations des Bauges.

- étaient présents :

Nom	Prénom	Collectivité	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir
BALTHAZARD	Pierre-Louis	Grand Lac			X	
BASTIEN	Patrick	Grand Lac	X			
BERTHOMIER	Christian	Grand Chambéry		X		D POMMAT
BRUN	Pierre	Grand Chambéry		X		
CAMUS	Gilles	Grand Lac	X			
DUMAZ	Gérard	Grand Chambéry		X		S FERRARI
DUMAZ	Régis	Grand Chambéry		X		G VANIN
EXERTIER DIT MONNARD	Philippe	Grand Lac	X			
FABRE	Maryse	Grand Chambéry	X			
FERRARI	Sandra	Grand Chambéry	X			
GALENE	Pierre-Damien	Grand Chambéry	X			
GENNARO	Alexandre	Grand Chambéry		X		
GIMENEZ	André	Grand Lac	X			
GINOLLIN	Pascal	Grand Chambéry	X			
GOGNY	Christian	Grand Chambéry	X			
GONTHIER	Gérard	Grand Lac			X	
GRELLIER	Jean-Marc	Grand Lac	X			
HAERINCK	Sabrina	Grand Chambéry		X		M FABRE
HUYNH	Antoine	Grand Lac			X	
LEOUTRE	Jean-Marc	Grand Chambéry			X	
MANZATO	Jean-Marie	Grand Lac			X	
MONTORO	Marie-Pierre	Grand Lac		X		
MORAND	Marc	Grand Lac	X			
PETIT GUILLAUME	Sophie	Grand Lac		X		MT SALOMON
POILLEUX	Nicolas	Grand Lac			X	
POMMAT	Dominique	Grand Chambéry	X			
REVOL	Karine	Grand Lac	X			
SALOMON	Marie-Thérèse	Grand Lac	X			
TICHKIEWITCH	Serge	Grand Chambéry	X			
TRAHAND	Cécile	Grand Chambéry	X			
TURNAR	Alexandra	Grand Chambéry		X		PD GALENE
VAIRYO	Nicolas	Grand Lac			X	
VANIN	Gaëtan	Grand Chambéry	X			
VIAL	Jean-Marc	Grand Lac		X		K REVOL
<b>TOTAL :</b>			<b>17</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	

#### Délégués Suppléants (6) :

Nom	Prénom	Collectivité	Présent	Votant
<b>BEBERT</b>	<b>Thierry</b>	Grand Chambéry	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>EXERTIER</b>	<b>Bruno</b>	Grand Lac		
<b>FRAYSSE</b>	<b>Claudie</b>	Grand Lac		
<b>PIERRETON</b>	<b>Christophe</b>	Grand Chambéry		
<b>REGAIRAZ</b>	<b>Michel</b>	Grand Chambéry		
<b>WILLANO</b>	<b>Valérie</b>	Grand Lac		
<b>TOTAL :</b>			<b>1</b>	<b>1</b>

#### Personnel assistant technique ou administratif :

Nom	Prénom	Collectivité	Présent	Excusé
<b>BOUET</b>	Fanny	Syndicat mixte des stations des Bauges	<b>X</b>	
<b>DENYS</b>	Marie-Laure	Syndicat mixte des stations des Bauges	<b>X</b>	
<b>EQUY</b>	Arnaud	Savoie Grand Revard	<b>X</b>	
<b>GIMOND</b>	Frédéric	Grand Lac		
<b>GODALLIER</b>	Johann	Syndicat mixte des stations des Bauges		
<b>SAVINEAUX</b>	Benoît	Grand Chambéry		
<b>GRANGE</b>	Damien	SEM des Bauges	<b>X</b>	
<b>LAVAISSIERE</b>	Laurent	Grand Lac		
<b>PERRIN</b>	Franck	Régie SGR –domaine nordique	<b>X</b>	
<b>PRUVOST</b>	Anthony	Grand Chambéry		
<b>RAMPNOUX</b>	Pascal	Trésorier Principal d'Aix-Les-Bains		
<b>TOURSEL</b>	Jean-Baptiste	Grand Chambéry / GCAlpes Tourisme	<b>X</b>	

Le conseil syndical est réuni sur convocation du 15 novembre 2021

Le quorum est atteint (17 titulaires, 1 suppléants admis au vote, 7 pouvoirs, soit 18 présents pour 25 suffrages).

#### Ordre du jour :

##### Compétences obligatoires :

- Ressources humaines – Modification du tableau des emplois
- Ressources humaines – Recrutement du nouveau directeur de la Régie des domaines skiables Savoie Grand Revard
- Finances – Avenants au marché Plan d'eau d'altitude et réseaux neige
- Finances – Taxes et produits irrécouvrables
- Finances – Décisions modificatives (Principal SMSB, Nordique SGR, Alpin SGR)
- Régie SGR – Tarifs des activités 2021-2022
- Administration générale – Choix du logo institutionnel SMSB
- Finances – Dépenses d'investissement avant le vote des budgets 2022 (Principal SMSB, Nordique SGR, Alpin SGR)
- Ressources humaines – Note d'information au Conseil : rupture conventionnelle

##### Compétences optionnelles :

- Finances – Décision modificative (Alpin AM)
- SEM des Bauges – Tarifs des activités 2021-2022
- Finances – Dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022 (Alpin AM)

Questions diverses.

Sandra FERRARI ouvre la séance et remercie tous les membres présents et donne lecture des pouvoirs.

Le quorum étant atteint elle déclare la séance ouverte.

Secrétaire de séance : André Gimenez.

Sandra Ferrari souhaite tout d'abord partager des informations sur le manque de personnel pour travailler de manière cadrée. Depuis le début du mandat l'insuffisance de structuration des ressources humaines au sein du SMSB génère

des dysfonctionnements importants et oblige la Présidente et ses Vice-présidents à assurer eux-mêmes une partie du travail administratif.

Un travail a été mené sur le plan informatique pour apporter de la fluidité et gagner en efficacité, dont la mise en œuvre sera effective dans les prochaines semaines, grâce à la mise en place de Microsoft 365 en lieu et place du serveur actuel qui complique le partage et l'accès aux dossiers. Elle indique également que toutes les conventions d'occupation du domaine public ont été reprises. De même, un travail d'identification des problématiques sur nos bâtiments a été effectué. Ces deux dossiers ont révélé que la majorité des conventions d'occupation du domaine public ne sont pas conformes. La rupture conventionnelle et le recrutement du nouveau directeur de la Régie Savoie Grand Revard ont également fortement mobilisé les équipes.

Le constat actuel est plus que jamais celui d'un besoin de recrutements sur des postes qui pourront renforcer et surtout structurer le fonctionnement et l'organisation du SMSB et de la Régie Savoie Grand Revard. Ce point sera l'objet des délibérations Ressources Humaines soumises au vote ce soir, avec notamment le recrutement du nouveau directeur de la Régie Savoie Grand Revard, Arnaud Equy. La Présidente invite Monsieur Equy à se présenter à l'assemblée.

Arnaud Equy indique qu'il a une expérience de 20 années en tant qu'aménageur et fournisseur d'équipement et d'études pour les domaines skiables. Les 10 dernières années, il était directeur commercial d'une société spécialisée dans le secteur multi-activités 4 saisons. Il assurait des missions techniques, de gestion d'encadrement et également de gestion de projets. Sa formation initiale est technique et commerciale, par la suite il a également œuvré dans des bureaux d'étude sur l'aménagement, la construction d'études d'impact. Il a rejoint la Régie Savoie Grand Revard depuis 3 semaines sous contrat de droit privé à SGR en raison de l'accroissement d'activités, ce qui lui permet de prendre ses marques en attendant son recrutement effectif à la date du 1<sup>er</sup> décembre.

En termes de management, il encadrerait une équipe de 15 personnes. Le chiffre d'affaires de sa société était de 10M€ pour la France et de 50M€ pour le groupe sur l'activité qu'il gérait. Son expérience lui confère donc une très bonne connaissance des enjeux de saisonnalité.

Sandra Ferrari remercie chaleureusement Franck Perrin de l'intérim qu'il a assuré pendant une année sur le poste de directeur SGR.

## 1. RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Sandra Ferrari indique que les élus du SMSB parent aujourd'hui aux carences de personnel du SMSB. Elle rappelle également qu'en l'absence d'un directeur administratif du SMSB, c'est l'exécutif qui porte la responsabilité juridique, notamment pénale en cas de manquement. Il manque sans conteste un responsable administratif dans l'organisation actuelle. Elle présente le document de travail relatif à la construction du profil de poste de ce futur directeur du SMSB. Il est donc proposé de transformer et procéder à la création d'un poste administratif de catégorie A (ou B) à temps plein pour renforcer l'administratif du SMSB et d'en profiter pour procéder à la suppression du poste en catégorie C en temps non complet qui n'est plus occupé depuis plusieurs années.

*Le conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

- **Approuve la modification du tableau des emplois**

## 2. RESSOURCES HUMAINES – RECRUTEMENT DU NOUVEAU DIRECTEUR DE LA RÉGIE DES DOMAINES SKIABLES SAVOIE GRAND REVAR

Sandra Ferrari indique que à la suite du lancement du recrutement du directeur de la Régie Savoie Grand Revard, plusieurs candidats ont été reçus. La candidature de Arnaud Equy a été retenue. Il est donc proposé au Conseil syndical d'approuver la nomination de Monsieur Equy sur le poste de directeur de Savoie Grand Revard.

*Le conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

- **Approuve la nomination de Monsieur Arnaud Equy en tant que directeur de la Régie des domaines skiables de Savoie Grand Revard**

## 3. FINANCES – AVENANT AU MARCHÉ PLAN D'EAU D'ALTITUDE ET RESEAUX NEIGE

Sandra Ferrari rappelle que l'opération est instruite depuis 2017 et que la phase opérationnelle a débuté en 2021. Le marché a été construit sur 3 tranches :

- Tranche ferme : plan d'eau d'altitude et réseaux (2021)
- Tranche optionnelle 1 (2022)
- Tranche optionnelle 2 (2023)

Des aléas ont été rencontrés, des améliorations ont été proposées, nécessitant des ajustements au marché initial.

Arnaud Equy indique que pour des raisons techniques et économiques, le phasage a été modifié. Ainsi, les phases 1 et 2 ont été réalisées sur l'année 2021, la 2<sup>e</sup> tranche optionnelle pourra donc être réalisée sur l'année 2022, permettant une fin de chantier avec une année d'avance.

Il précise que le phasage initial de la tranche ferme pour la création du plan d'eau imposait une réception avec un niveau de remplissage minimum, pour lequel il était indispensable de réaliser les travaux de pompage et atteindre également l'objectif de réalisation de 50% du réseau d'enneigeurs. L'année 2022 verra donc la réalisation de la seconde moitié relative à la production de neige.

D'autre part, l'aspect géotechnique a sensiblement modifié les prévisions d'intervention en raison d'un sol plus dur que présumé, nécessitant un minage plus important. Cette mésestimation de la dureté du sol s'explique par un sondage effectué en décembre 2020, sur une période où la neige était présente et le domaine nordique ouvert aux clients.

Afin de respecter les contraintes liées au contrôle des débits d'eau il a fallu également installer les équipements nécessaires au contrôle des stations de mesures endomatiques. L'avenant au marché au marché se monte donc à 250K€ supplémentaires.

Ce nouveau phasage permettra également de ne pas avoir de frais de gardiennage du chantier en 2022, frais qui se sont montés à environ 90K€ en 2021.

En conclusion, l'environnement technique du process n'a pas changé, il s'agit uniquement du phasage qui a évolué.

Sandra Ferrari indique que la modification du phasage nécessite une décision modificative du budget 2021 qui sera soumise au vote juste après, mais que cela aura un impact dans le sens inverse sur les budgets 2022 et 2023.

Patrick Bastien demande si le dépassement de 250K€ sera équilibré par des recettes.

Arnaud Equy répond que le chiffre d'affaires réalisé ces dernières semaines pour les préventes de forfaits saison confirme l'importance d'avoir une garantie neige et d'être en capacité de devancer la saison en cas d'arrivée tardive de la neige ou d'un grand déficit de neige en cours de saison.

Franck Perrin ajoute que sur l'alpin nous pourrions enneiger les espaces débutants situés en cœur de station pour répondre aux attentes des clientèles familiales présentes pendant les période de fêtes de fin d'année, avec donc un impact direct sur l'activité pour les socioprofessionnels.

Patrick Bastien demande si on peut compter sur des subventions complémentaires des agglomérations pour éviter le financement en ressources propres.

Sandra Ferrari répond qu'il s'agit en réalité d'un avancement dans les dates des travaux et que les subventions arriveront selon les phasages initiaux.

André Gimenez indique que 6/8% de majoration du montant initial reste tout à fait habituel sur ce type de marchés et qu'il n'y a pas lieu de s'en inquiéter.

Dominique Pommat demande si pour les travaux restant à réaliser nous pourrions avoir le même type de dépassement de l'ordre de 6 à 8%. Arnaud Equy répond que 25K€ de dépassement pour l'année 2022 ont été intégrés à la délibération actuelle. Il précise que le génie civile aura été réalisé dans sa quasi-totalité sur l'année 2021, il y a donc peu de chances que ce type de dépassement se renouvelle en 2022.

*Le conseil syndical, après en avoir délibéré et à la majorité,*

- **Donne son accord pour les modifications sur les marchés en cours**
- **Autorise la Présidente à signer les avenants tels que présentés ci-dessus**
- **Dit que les montants seront intégrés ou corrigés au budget Nordique - SGR**

La Présidente indique qu'il s'agit d'un non-recouvrement de taxe de séjour de 2014 pour un montant total de 101,94€, les poursuites ayant été déclarées sans effet.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

➤ **Décide que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2021**

## 5. FINANCES – DECISIONS MODIFICATIVES (compétences obligatoires)

Marie-Thérèse Salomon présente les décisions modificatives des budgets SMSB et SGR comme suit :

### **Budget principal SMSB :**

#### Section de fonctionnement :

##### *En dépenses*

- Chapitre 011 : +5K€ pour des honoraires d'avocat
- Chapitre 012 : +84K€ pour rémunération d'une stagiaire, du nouveau directeur et montant de rupture conventionnelle
- Chapitre 67 : - 50K€ : somme inscrite au budget depuis 3 ans non utilisée
- Chapitre 022 : -12K€ pour des dépenses imprévues
- Chapitre 023 : -27K€ de virement à la section d'investissement

#### Section d'investissement :

##### *En dépenses*

- Chapitre 20 : +2K€ de frais d'études
- Chapitre 21 : +10K€ de frais informatiques

##### *En recettes*

- Chapitre 16 : +39K€ d'emprunt pour équilibrer
- Chapitre 040 : +27K€ de virement de la section de fonctionnement

### **Budget Nordique SGR :**

#### Section de fonctionnement :

##### *En dépenses*

- Chapitre 011 : +90K€ de frais de gardiennage
- 012 : +3K pour la formation du personnel

##### *En recettes*

- Chapitre 70 : +114K€ de frais de services
- Chapitre 78 : - 22K€

#### Section d'investissement :

##### *En dépenses*

- Chapitre 20 : +3K€ pour des frais d'études
- Chapitre 21 : +1.400K€ pour le plan d'eau

##### *En recettes*

- Chapitre 13 : +200K€ de subvention
- Chapitre 16 : +1.216K€ pour équilibrer la section d'investissement

### **Budget Alpin SGR :**

#### Section de fonctionnement :

##### *En dépenses*

- Chapitre 66 : +2K€ de première échéance de l'emprunt contracté pour compenser les investissements de 2020
- Chapitre 022 : + 3K€ de dépenses imprévues
- Chapitre 023 : + 67K€ de virement à la section d'investissement

##### *En recettes*

- Chapitre 74 : +700K€ mauvaise imputation de l'indemnisation reçue pour la crise sanitaire

- Chapitre 75 : -665K€ régularisation imputation indemnisation reçue
- Chapitre 78 : +41K€ de reprise sur provisions

Section d'investissement :

En dépenses

- Chapitre 16 : +23K€ d'emprunt
- Chapitre 21 : +44K€ pour l'achat de caméras au départ de remontées mécaniques (dépenses engagées par l'ancien directeur SGR)

En recettes

- Chapitre 021 : +67K€ de virement de la section de fonctionnement

Sandra Ferrari précise que le montant des préventes se monte à 644K€ en nordique et à 88K€ en alpin, soit une augmentation de 10 à 12% par rapport à N-1

*Le conseil syndical, après en avoir délibéré et à la majorité,*

- **Approuve les décisions modificatives 2-2021 des budgets Principal-SMSB, Nordique-SGR, et Alpin-SGR**

## **6. FINANCES – DECISION MODIFICATIVE (compétences optionnelles)**

Marie-Thérèse Salomon présente les décisions modificatives des budgets SMSB et SGR comme suit :

**Budget principal AM :**

Section de fonctionnement :

En dépenses

- Chapitre 022 : -5K€ de dépenses imprévues
- Chapitre 023 : +5K€ de virement de la section d'investissement

Section d'investissement :

En dépenses

- Chapitre 20 : +5K€ pour un diagnostic écologique

En recettes

- Chapitre 021 : +5K€ de virement section de fonctionnement

*Le conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

- **Approuve la décision modificative 1-2021 du budget Alpin-AM**

## **7. REGIE SGR – TARIFS DES ACTIVITES 2021-2022 (compétences obligatoires)**

Les modifications tarifaires portent sur les points suivants :

- Conditions particulières : suppression de la mention « midi » pour la date d'arrêt des préventes
- Ski Nordique : vote des tarifs du Par de tir du stade multiactivités à l'identique par rapport à l'année dernière pour la saison hivernale
- Ski Alpin : dissociation des tarifs pour les espaces luge et Tubby Jump
- Forfaits mixtes : harmonisation des tarifs CE / groupes avec ceux des jeunes / étudiants / vermeil
- Nordic Pass National : postérieurement à la validation de nos tarifs en juin, Nordic France a augmenté le prix du pass de 5€. Il convient donc d'ajuster ces tarifs en conséquence
- Forfait Ski+bus : suite à la délibération du Département, validation des tarifs à l'identique par rapport à la saison dernière
- Tarifs secours sur piste : les communes viennent de délibérer, le SMSB doit donc en faire autant.

Franck Perrin précise que la crise sanitaire a un effet financier sur les tarifs de secours en raison d'une désinfection plus soutenue et de l'achat de masques.

*Le conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

- **Approuve les conditions particulières applicatives, ainsi que les tarifs des activités tels que présentés pour le secteur de Savoie Grand Revard**
- **Dit que ces tarifs s'appliqueront à compter des dates indiquées**

## 8. SEM DES BAUGES – TARIFS DES ACTIVITES 2021-2022 (compétences optionnelles)

La seule modification est celle de la gratuité de la navette intersites pour les détenteurs d'un forfait journée. Le tarifs de 2€ est conservé pour les piétons.

Pascal Ginollin demande si le prix du forfait va être diminué le prix suite au défaut d'entretien sur le TS du mont Pelat qui entraîne sa fermeture

Sandra Ferrari répond que les services n'ont pas manqué à leur devoir quant à l'entretien des remontées mécaniques. Il y a eu certes un report lié à la crise sanitaire mais la décision de fermeture du TS est uniquement imputable à une décision de l'agglomération de Grand Chambéry.

Serge Tichkiewitch informe que si les tarifs secours n'ont pas été votés sur AM considérant que, au regard du transfert de compétence, ce n'est pas à la commune de prendre en charge l'encaissement et les pertes liées au services de secours.

*Le conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

- **Approuve les conditions particulières applicatives, ainsi que les tarifs des activités tels que présentés pour le secteur de Aillons-Margéraz**
- **Dit que ces tarifs s'appliqueront à compter des dates indiquées**

## 9. ADMINISTRATION GENERALE – CHOIX DU LOGO INSTITUTIONNEL SMSB

La présidente rappelle que lors de la séance du 22 septembre 2021, les propositions de logo institutionnel ont été transmis aux membres du Conseil pour recueillir leur avis.

La présidente présente le logo retenu. Il est demandé de supprimer le trait pour sa partie prolongée dans la Croix de Savoie.

*Le conseil syndical, après en avoir délibéré et à la majorité,*

- **Approuve la nouvelle identité visuelle institutionnelle du SMSB, telle que présentée ci-dessus**

## 10. FINANCES – DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS 2022 (compétences obligatoires)

La présidente informe que cette délibération permet, dans l'attente du vote du budget 2022, d'engager les dépenses d'investissement sur l'exercice 2022 grâce à une ouverture anticipée des crédits correspondants.

Marie-Thérèse Salomon précise les montants des autorisations.

- Sur le budget principal-SMSB il s'agit d'une autorisation de 980K€.
- Sur le budget Nordique il s'agit d'une autorisation de 932K€.
- Sur le budget Alpin il s'agit d'une autorisation de 62K€.

*Le conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

- **Autorise la présidente ou la vice-présidente chargée des finances, à signer au nom et pour le compte de la collectivité, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la délibération correspondante**
- **Dit que les crédits seront intégrés aux budgets de l'exercice 2022**

## 11. FINANCES – DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2022 (compétences optionnelles)

Marie-Thérèse Salomon indique que le montant de l'autorisation d'ouverture de crédit anticipée pour le budget Aillons-Margéraz est de 338K.

*Le conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

- **Autorise la présidente ou la vice-présidente chargée des finances, à signer au nom et pour le compte de la collectivité, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la délibération correspondante**
- **Dit que les crédits seront intégrés aux budgets de l'exercice 2022**

## 12. RESSOURCES HUMAINES – NOTE D'INFORMATION AU CONSEIL : RUPTURE CONVENTIONNELLE

La présidente informe les membres du Conseil que, comme annoncé lors du conseil du 22 septembre 2021, Monsieur Johann Godailler bénéficiera d'une rupture conventionnelle qui prendra effet au 31 décembre 2021. Bénéficiant de congés payés non pris, il quittera physiquement la collectivité au 12 décembre.

**Questions diverses :**

- Maryse Fabre : qu'en est-il du goudronnage des parkings avant le début de saison, de l'amélioration de la couverture téléphonique ?  
Sandra Ferrari : pour le goudronnage des parkings le dossier a été mal suivi en interne, l'état d'avancement n'est donc pas celui initialement espéré. Pour l'antenne relais du réseau téléphonique, un courrier va être envoyé à Grand Chambéry pour améliorer la couverture téléphonique. Les bungalows seront pris en charge sur le budget principal et non nordique.
- Problèmes de locaux pour les moniteurs municipaux de sports : recherche de solution dans le bâtiment de Crolles.
- La Préfecture a validé la modification des statuts du SMSB.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30.

LA PRESIDENTE,  
Sandra FERRARI

